

Kia Canada Inc.

Rapport sur l'esclavage moderne 2024



Mai 2025 |

Rapport sur l'esclavage moderne

Exercice allant de janvier à décembre 2024

Le présent rapport est établi et publié conformément à l'article 11 de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « **loi sur la lutte contre l'esclavage moderne** » ou la « **LLEM** »). Il s'agit du deuxième énoncé relatif à l'esclavage moderne publié par Kia Canada Inc. (« **KCA** »). L'exercice de KCA est du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Le présent énoncé est publié conformément aux exigences de la LLEM et décrit les étapes que KCA a suivies et continuera de suivre pour lutter contre l'esclavage moderne dans le cadre de ses activités et dans sa chaîne d'approvisionnement.

Structure et exploitation de l'entreprise

KCA est une filiale de Kia Corporation, établie à Séoul, en République de Corée, et distribue (par l'intermédiaire d'un réseau de concessionnaires) des véhicules automobiles au Canada. La philosophie de gestion de Kia Corporation, y compris sa Charte des droits de la personne et ses autres politiques pertinentes, s'applique à Kia Corporation et est déployée dans toutes les filiales et les membres de son groupe, y compris KCA (collectivement, « **KIA** »).

KCA a fait son arrivée au Canada en 1999. Elle a établi son siège social à Mississauga, en Ontario. KCA n'est propriétaire d'aucune autre entreprise ni ne contrôle aucune autre entreprise. À l'heure actuelle, on compte 197 concessionnaires KIA franchisés au Canada, qui exercent leurs activités de façon indépendante par rapport à KCA.

L'entreprise de KCA se compose des services suivants :

- | | |
|------------------------|----------------------------------|
| i. Siège social | vii. Service juridique |
| ii. Vente | viii. Planification stratégique |
| iii. Après-vente | ix. Expérience client |
| iv. Commercialisation | x. Affaires gouvernementales |
| v. Ressources humaines | xi. Technologie de l'information |
| vi. Finances | |

À l'heure actuelle, KCA compte 194 employés ainsi qu'une chaîne d'approvisionnement composée de fournisseurs tant canadiens qu'étrangers. Les

véhicules automobiles de KCA sont construits dans des usines situées en République de Corée, aux États-Unis et au Mexique.

Risques liés à l'esclavage moderne dans la chaîne d'approvisionnement de KCA

KIA veille à ce qu'il n'y ait aucun recours au travail forcé ou au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. En se fondant sur sa Charte des droits de la personne, KIA a élaboré une étude d'impact sur les droits de la personne, qui comprend 18 points à inspecter concernant le travail forcé et le travail des enfants. L'étude d'impact sur les droits de la personne qui a été réalisée en 2024 n'a permis de déceler aucun risque. Or, nous savons pertinemment que cela ne signifie pas qu'il n'existe aucun risque que des cas d'esclavage moderne se produisent. Nous continuerons de collaborer avec nos fournisseurs dans le cadre de notre politique de tolérance zéro à l'égard de l'esclavage moderne.

KIA a établi un processus de diagnostic des risques liés à la chaîne d'approvisionnement qui cible les risques liés au travail forcé et les risques qui sont régis par la loi intitulée *Uyghur Forced Labor Prevention Act* (« **UFLPA** »). Ce processus comprend l'évaluation initiale et l'analyse des risques, des enquêtes supplémentaires (documentaires et sur place) et la surveillance des fournisseurs à haut risque. En outre, KIA a commencé à schématiser sa chaîne d'approvisionnement, ciblant les régions à haut risque.

Politiques de la Société

L'esclavage moderne est un crime et une violation des droits fondamentaux de la personne. KIA a une politique de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes d'esclavage moderne, comme l'esclavage, la servitude, le travail forcé et obligatoire et le trafic d'êtres humains, qui ont toutes pour point commun le fait qu'une personne soit privée de liberté par une autre personne qui l'exploite dans le but de réaliser un gain à titre personnel ou commercial.

Afin de contrer les risques liés à l'esclavage moderne, KIA a élaboré ses propres principes directeurs en matière de droits de la personne et de normes du travail, qui sont énoncés dans les politiques suivantes :

- 1) La [Philosophie de l'entreprise](#) fait des obligations légales qui incombent à KIA en matière de présentation de l'information et de conformité une priorité absolue dans le cadre de toutes les activités que KIA exerce au Canada.

- 2) Le [Code de conduite en matière de conformité et d'intégrité](#) (le « **Code de conduite** ») s'applique à toutes les personnes qui travaillent chez KIA à l'échelle mondiale, y compris chez KIA. KIA s'attend à ce que ses partenaires commerciaux, y compris ses fournisseurs, se conforment aux principes qui y sont énoncés.
- 3) La [Charte des droits de la personne](#) énonce toutes les obligations qui incombent à KIA en vertu des lois et des règlements qui régissent les chaînes d'approvisionnement mondiales, y compris ceux qui portent sur la prévention du travail forcé et du travail des enfants, et stipule que le travail ne doit pas brimer l'accès à l'éducation des personnes d'âge mineur.
- 4) Ces obligations sont intégrées au [Code de conduite des fournisseurs](#) de manière que les tiers fournisseurs soient tenus aux mêmes normes. Sur le plan contractuel, en signant le Contrat-cadre relatif à l'approvisionnement en pièces, les fournisseurs déclarent et garantissent qu'ils se conforment au Code de conduite des fournisseurs.
- 5) La [politique sur les minerais responsables](#) interdit le recours aux minerais responsables extraits par des méthodes contraires à l'éthique dans des zones de conflit et établit des méthodes de gestion éthiques et responsables à cet égard. KIA enquête sur le recours aux minerais responsables et vérifie si ses fournisseurs font affaire avec des fonderies homologuées.
- 6) La [politique de dénonciation](#) de KIA permet à tous les employés de signaler leurs préoccupations sous le couvert de l'anonymat.

Les politiques mentionnées ci-dessus ont été conçues de manière à être conformes aux Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE »), à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'Organisation internationale du travail (« OIT »), à la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT, à la Charte internationale des droits de l'homme (Déclaration de l'Organisation des Nations Unies de 1948 et les deux Pactes qui en font partie) et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En fait, KCA se conforme à la totalité des traités, des lois et des règlements applicables qui interdisent le travail des enfants, y compris la Convention de l'OIT et les lois locales pertinentes.

Plus précisément, KCA précise les principaux engagements suivants qu'elle-même et ses fournisseurs sont tenus d'observer :

- KCA ne facture aucuns frais aux travailleurs qui veulent obtenir un emploi ni n'exige que les travailleurs lui confient la garde de leurs pièces d'identité comme condition d'emploi.
- KCA se conforme aux lois et aux règlements applicables en ce qui concerne les heures de travail.
- KCA rémunère les travailleurs conformément aux lois et aux règlements qui régissent le salaire minimum et la rémunération des heures supplémentaires.
- KCA respecte les droits des travailleurs de bénéficier de la liberté d'association et de négocier collectivement lorsque les lois applicables le permettent. Les travailleurs peuvent discuter des conditions de travail avec la direction sans crainte de représailles.
- KCA respecte les droits des travailleurs de se joindre à une association et de nommer des représentants.
- KCA reconnaît que les pratiques exemplaires en matière de santé et de sécurité constituent un élément essentiel de ses activités commerciales et elle est déterminée à assurer la santé et la sécurité de tous ses employés et des membres du public qui pourraient être touchés par ces activités. Il appartient à KCA de mettre en place des mesures appropriées qui lui permettent d'évaluer et de gérer les risques liés à la santé et à la sécurité auxquels ses employés sont exposés en milieu de travail.

Responsable de la conformité chargé de la lutte contre l'esclavage moderne

Le service juridique de KCA s'assure de la conformité aux lois et aux règlements canadiens qui régissent la lutte contre l'esclavage moderne à tous les échelons de son entreprise.

Diligence raisonnable

Dans le cadre de son initiative visant à déceler et à atténuer les risques, KIA dispose de méthodes lui permettant de faire ce qui suit :

- déceler et évaluer les éléments à risque dans ses chaînes d'approvisionnement, particulièrement dans les régions les plus vulnérables

du monde. Cela comprend le recours à l'indice d'esclavage dans le monde 2023 (*Global Slavery Index 2023*) et à la liste des produits issus du travail des enfants ou du travail forcé établie par le ministère du Travail des États-Unis;

- atténuer les risques d'esclavage dans les chaînes d'approvisionnement;
- surveiller les éléments à risque dans les chaînes d'approvisionnement;
- assurer la protection des dénonciateurs aux termes de la politique de dénonciation de Kia.

KIA décèle les risques relatifs aux questions d'environnement, de société et de gouvernance (ESG) et à ses activités commerciales ainsi que les risques classés par pays où ses partenaires se trouvent, par secteur d'activité et par produit fourni et se sert d'annonces publiées par le gouvernement et des instituts de recherche et d'études des médias provenant de chaque pays où elle exerce ses activités. En ce qui concerne particulièrement ses fournisseurs de premier rang et ses fournisseurs à haut risque, KIA évalue le degré de risque au moyen des indicateurs dont elle dispose pour évaluer sa chaîne d'approvisionnement au regard des questions ESG (inspection par écrit ou sur place) et des outils qu'elle a mis en œuvre pour schématiser les zones et les éléments à haut risque, et renforce les processus de gestion des fournisseurs à haut risque. À la lumière des résultats de cette analyse, KIA désigne certains partenaires de gestion clés et certains partenaires à haut risque à surveiller étroitement et les gère séparément.

Plus précisément, au sein de la division responsable de l'approvisionnement, KIA a mis sur pied une équipe chargée de promouvoir la gestion permanente des relations avec les fournisseurs, y compris d'assurer leur sécurité, et de réagir rapidement en cas de problème en ce qui a trait à la gestion de la chaîne d'approvisionnement des pièces, des matières premières ou secondaires et de l'équipement, entre autres choses, qui sont fournis aux usines de fabrication de véhicules finis au pays ou à l'étranger.

KIA exige que ses fournisseurs lui donnent des renseignements complets sur leur chaîne d'approvisionnement et qu'ils effectuent leur autoévaluation, conformément aux lois et aux directives applicables. KIA effectue des audits selon une démarche axée sur les risques qui privilégie la collecte des renseignements essentiels nécessaires à la conformité. Toutes les données recueillies sont utilisées strictement à des fins de conformité réglementaire. KIA schématise sa chaîne d'approvisionnement à l'aide de logiciels internes et externes et offre à ses fournisseurs des programmes de formation sur la nécessité de schématiser leur chaîne d'approvisionnement et le processus à suivre pour le faire. Dans le cadre des formations sur les questions ESG qu'elle offre à ses fournisseurs, KIA explique ses

politiques en matière de travail forcé et de travail des enfants aux personnes responsables de ces questions, y compris les indicateurs d'évaluation et les mesures d'intervention correspondantes pour chacun d'entre eux. En outre, KIA analyse régulièrement les risques inhérents à la chaîne d'approvisionnement, y compris en ce qui concerne le travail forcé et le travail des enfants, par l'intermédiaire de programmes externes.

KIA a établi un indice d'évaluation des risques relatifs au développement durable qui traite des questions d'éthique, d'environnement, de droits des travailleurs et de la personne, ainsi que de santé et de sécurité, conformément aux normes internationales, comme les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que les normes établies par des organismes comme EcoVadis, la Responsible Business Alliance et Drive Sustainability. Cet indice guide notre stratégie relative au fonctionnement de notre chaîne d'approvisionnement en fonction de l'envergure des fournisseurs et des indicateurs de risque clés.

En 2025, KIA effectuera une analyse plus approfondie des risques au moyen de la plateforme d'évaluation d'EcoVadis, reconnue à l'externe, afin de renforcer son processus d'évaluation.

Pour les domaines jugés à haut risque, KIA schématise et vérifie la chaîne d'approvisionnement en collaboration avec des organismes externes et effectue des évaluations au regard des questions ESG par écrit et sur place. Dans les cas où le risque de recours au travail forcé et au travail des enfants est considérable, KIA reçoit des plans d'amélioration de la part des fournisseurs et surveille les progrès qu'ils accomplissent à cet égard. Si le résultat de l'évaluation ESG ne répond pas à ses critères internes, KIA pourrait imposer des sanctions, comme l'exclusion d'appels d'offres.

Mesures correctives

KIA est déterminée à prendre des mesures correctives et demande à ses fournisseurs d'en faire autant sans délai si elle décèle des cas de travail forcé ou de travail des enfants dans le cadre d'un audit ou par d'autres moyens. Si un fournisseur ne remédie pas à la situation, KIA pourra résilier son contrat et l'exclure des opérations commerciales qu'elle conclura à l'avenir.

Dans le cadre de l'évaluation du choix de nouveaux partenaires commerciaux, KIA effectue une évaluation écrite exhaustive et une inspection sur place qui portent sur quatre domaines fondamentaux : l'éthique, l'environnement, les droits de la personne

et des travailleurs, ainsi que la santé et la sécurité. Si un nouveau partenaire obtient une note d'évaluation ESG qui ne répond pas aux critères internes de KIA, il devra présenter un plan d'amélioration et se soumettre à une nouvelle évaluation. S'il n'atteint pas la note minimale à la réévaluation, il sera exclu du processus.

KIA applique des critères très rigoureux aux nouveaux fournisseurs, qui comprennent des exigences minimales en matière de droits de la personne, d'émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation d'eau.

Les nouveaux fournisseurs que KIA juge admissibles doivent fournir des documents énonçant leurs engagements en matière de développement durable et leurs plans d'amélioration. Il peut s'agir d'ententes formelles, comme un gage de comportement conforme à l'éthique, un contrat d'approvisionnement en pièces écologiques, un gage de qualité et un gage de protection de renseignements.

Les problèmes relevés pendant les inspections sur place sont traités sans délai dans la mesure du possible. Lorsqu'elle décèle des risques plus complexes ou systémiques, KIA publie des rapports d'évaluation détaillés qui mettent en évidence les points de vulnérabilité et engage des discussions structurées avec ses partenaires en vue d'apporter des améliorations. Ces discussions portent sur l'échéancier, la méthodologie et la portée des mesures correctives qui s'imposent. Si les fournisseurs ne sont pas en mesure de mettre en œuvre les améliorations nécessaires de manière indépendante, KIA leur offre une aide supplémentaire afin de leur permettre d'opérer des changements durables.

Formation et éducation

KIA sensibilise son entreprise, à l'échelle mondiale, aux enjeux entourant l'esclavage moderne et collabore avec ses employés et ses fournisseurs afin que chacun sache reconnaître les formes d'esclavage moderne et connaisse les mesures à prendre pour atténuer le risque que des cas surviennent.

Afin de s'assurer de se conformer aux lois sur le travail forcé et le travail des enfants, KIA renforce ses méthodes de gestion et ses programmes de formation relatifs à la réglementation de la chaîne d'approvisionnement, non seulement à l'intention de ses propres hauts dirigeants et employés, mais aussi à l'intention de ses fabricants étrangers et de ses fournisseurs locaux et étrangers. En 2023, Hyundai et KIA ont offert une formation à leur service d'approvisionnement et aux services correspondants des membres de leurs groupes respectifs. L'année dernière, KIA a offert des séances de formation qui portaient tout particulièrement sur la conformité

à la réglementation régissant la lutte contre travail forcé et le travail des enfants à 382 fournisseurs coréens de premier rang en janvier 2024, à 135 fournisseurs étrangers de premier rang en février 2024, à 58 fournisseurs et à 310 hauts dirigeants et employés en Amérique du Nord et en Amérique du Sud en mars 2024, et à 61 fournisseurs et fabricants en Europe en novembre 2024. Les documents de formation comprennent des lignes directrices et du contenu audiovisuel sur les moyens d'améliorer la transparence dans la gestion des sources d'approvisionnement en pièces et en matières premières.

En 2024, KIA a lancé une formation de base sur les questions ESG destinée à environ 300 employés de ses fournisseurs qui sont chargés de la gestion de ces questions. Cette formation, qui traitait du cadre global des questions ESG, des tendances mondiales en matière de réglementation et des paramètres d'évaluation, a été offerte en ligne par l'intermédiaire du Centre de coopération et de partenariat mondial et plus de 460 personnes y ont assisté entre novembre 2024 et février 2025. Par la suite, en avril 2025, nous avons diffusé une infolettre sur les processus de diligence raisonnable relatifs à la chaîne d'approvisionnement à tous nos employés nationaux et internationaux et, ce faisant, les avons sensibilisés davantage aux droits de la personne et aux principes de gestion environnementale qui s'appliquent dans ce cadre.

Afin de vérifier si ses programmes de formation produisent les résultats escomptés, KIA recueille les observations et les suggestions pratiques des participants au moyen de sondages, dont elle se sert pour perfectionner le contenu et s'assurer que la matière de la formation puisse être appliquée en temps réel. Ainsi, pour maximiser l'efficacité, KIA envoie aux participants des demandes pratiques immédiatement après la formation afin de leur permettre d'appliquer ce qu'ils ont appris.

Évaluation de l'efficacité de nos mesures

KIA a élaboré un cadre d'évaluation de l'efficacité de ses mesures, qui comprend les éléments suivants :

- relever le nombre d'employés qui suivent la formation sur l'esclavage moderne;
- surveiller les fournisseurs de premier rang et entretenir une communication constante avec les fournisseurs et les parties intéressées en ce qui a trait aux risques liés à l'esclavage moderne;

- effectuer des vérifications internes et consigner les mesures qui sont prises dans le but de déceler les risques d'esclavage moderne et d'en mesurer l'efficacité au moyen d'outils d'évaluation des risques.

KIA confirme la mise en œuvre des mesures d'amélioration qui sont prises à la suite d'audits sur place et en examine les résultats afin d'évaluer les retombées. Dans le cadre de notre politique sur les minerais responsables, les fournisseurs sont tenus de soumettre, selon les modèles prescrits, des rapports sur les minerais provenant de zones de conflit, des rapports détaillés sur les minerais et des rapports supplémentaires sur les minerais afin de confirmer que les pièces automobiles produites en série contiennent des minerais responsables et que les fonderies en amont de la chaîne d'approvisionnement sont homologuées dans le cadre du Responsible Minerals Assurance Process (RMAP). À compter de 2025, les fournisseurs de minerais responsables seront soumis à un processus de diligence raisonnable qui se déclinera en plusieurs étapes et sera fondé sur des indicateurs de gestion.

KIA enquête sur le recours aux minerais responsables, notamment afin de déterminer si les fournisseurs s'approvisionnent auprès de fonderies homologuées, et mène des activités connexes afin d'accroître le recours à de telles fonderies. KIA invite fortement les fournisseurs qui s'approvisionnent en matières premières auprès de fonderies qui ne sont pas homologuées dans le cadre du RMAP à privilégier plutôt des fonderies qui ont obtenu l'homologation en question. KIA envisage en outre d'intégrer une obligation de conformité relative aux minerais responsables à ses politiques d'achat futures. Les fournisseurs qui ne présentent pas dûment les renseignements requis sur leurs sources d'approvisionnement ou qui continuent de s'approvisionner auprès de fonderies non homologuées pourraient être surveillés plus étroitement ou être exclus des appels d'offres à l'avenir.

KCA continuera de mesurer l'efficacité de ses méthodes dans le but d'empêcher tout cas d'esclavage moderne dans tous les secteurs de son entreprise ou de ses chaînes d'approvisionnement.

Approbaton et signature

Le présent rapport a été approuvé par le corps dirigeant de KCA. Conformément aux exigences de la LLEM, plus particulièrement de son article 11, j'atteste avoir examiné les renseignements qui figurent dans le rapport relativement à l'entreprise ou aux entreprises énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et à l'issue d'un processus de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont

véridiques, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de la LLEM pour l'exercice indiqué au début du document.

Le président et chef de la direction,



Hyun Jung Hwang

Le 29 mai 2025

J'ai le pouvoir de lier Kia Canada Inc.